



CR d'Organisation des Compétitions Féminines

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du :	Lundi 26 juin 2017
Pilote :	Gabriel GÔ
Présidence :	Daniel ROGER
Présents :	Fabienne MANCEAU – Aurélie CRUARD – Claire GERMAIN — Philippe BASSET – Gabriel GÔ
Assistent :	Lydie CHARRIER
Excusés :	Florent MANDIN – Lucie GUILLARD – Gilles DAVID -Florence AUDOUIN
Absent :	Vincent Garnier

1. Mise en place de la Commission

Gabriel GÔ (Pilote de Pôle) et Daniel ROGER (Président de la commission) accueillent les membres de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Féminines.

- Florent Mandin est désigné Secrétaire de la Commission.
- En l'absence éventuelle du président et ou du secrétaire la commission procédera à la désignation d'un remplaçant pour la séance concernée.

2. Organisation et fonctionnement (périodicité des réunions, lieux, horaires, etc.)

Après concertation, les membres de la commission décident que les réunions auront lieu, en principe le :

- Lundi à partir de 18 h30.

Le lieu sera défini en fonction des circonstances, des besoins et des sujets traités.

L'utilisation de moyens techniques tels que : la visioconférence, le mail seront privilégiés pour traiter des sujets mineurs, les consultations et l'échange d'information.

Rappel : le covoiturage demeure une règle de déplacement à privilégier.

3. Préparation des Championnats R1 et R2 Féminins – Saison 2017/2018

➔ Régionale 1

La commission prend acte de l'accession – à l'issue des barrages – en D2 Féminine de l'équipe de :

- Angers CBAF 1

Elle félicite cette) équipe pour cette accession.

Elle acte le fait que, malgré son bon parcours, l'équipe de :

- Orvault SF 1

n'a pas gagné son accession dans le championnat de D2 Féminine.

Elle félicite l'équipe Orvault SF 1 pour son parcours.

Suite à l'accession d'Angers CBAF1 en D2 Féminine, du maintien d'Orvault SF 1 en Division Honneur, du désistement de l'équipe du Mans Gazélec 1 pour le Championnat de Régional 1 Féminin, la commission, conformément aux dispositions réglementaires de la compétition votées en Assemblée Générale, décide de former un groupe de 14 équipes (groupe en annexe).

➔ Régionale 2

La commission fait le point sur les réponses reçues des clubs pour cette compétition.

Après une sérieuse analyse et consultation des équipes techniques sur la faisabilité de ce championnat la commission décide – compte-tenu du nombre d'équipes engagées (20 équipes) – de constituer : 2 groupes de 10 équipes.

Les équipes sont réparties en fonction des critères géographiques du territoire de la ligue des Pays de la Loire, considérant que cette dernière ne peut reproduire l'existant des ex entités et qu'un brassage s'impose.

Les clubs devront valider les « pré-engagements » de leur(s) équipe(s) sur Footclubs avant le 07 juillet 2017 (date commune à toutes les compétitions organisées par la L.F.P.L.).

Les équipes engagées dans ces compétitions recevront un courrier leur précisant leur situation (composition des 2 groupes en annexe).

La commission adresse un courrier au club de Château du loir CO, lui expliquant la non prise en compte de sa demande (équipe ne jouant pas en interdistrict la saison dernière).

Pour une bonne régularité de ces compétitions, la commission demande aux équipes d'employer tous les moyens nécessaires pour aller au terme de ces différents championnats.

4. Projet et aperçu du Championnat U18 Féminin – 2017/2018

La commission prend connaissance des réponses reçues des clubs pour cette compétition.

Après concertation, une analyse de l'antériorité et de la faisabilité, la commission acte que seules 12 équipes peuvent accéder à cette compétition.

En conséquence et compte-tenu du nombre d'équipes engagées, elle décide de constituer :

- 2 groupes de 6 équipes (voir annexe).
- Championnat par matchs Aller-Retour en 2 phases. Les 3 premiers de chaque groupe composant le groupe supérieur en seconde phase. Match également – Aller-Retour.

Les équipes sont réparties en fonction des critères géographiques liés à la nouvelle ligue des Pays de la Loire.

- Apport complémentaire aux Règlements Généraux de la ligue sur cette compétition (voir juriste pour rédaction). Responsables : Gabriel Gô et Daniel Roger.

Les clubs retenus devront valider les « engagements » de leur(s) équipe(s) sur Footclubs avant le 07 juillet 2017 (date commune à toutes les compétitions organisées par la L.F.P.L.).

Pour une bonne régularité de ces compétitions, la commission demande aux équipes d'employer tous les moyens nécessaires pour aller au terme de ces différents championnats.

Le calendrier de cette compétition sera établi dès parution du calendrier national et en respectant le calendrier de la ligue (Responsables : Daniel Roger- validation de la commission via messagerie).

Vu la situation des équipes U18 Féminines et les compétitions de districts, la commission lance une réflexion sur l'organisation d'une coupe des Pays de la Loire U18 Féminine à 11 joueuses afin de faire participer le plus grand nombre d'équipes d'origine diverse ligue et districts.

Objectif : étalonner nos équipes et permettre à celles-ci et aux districts, dans le futur si possible, l'organisation d'un Championnat Régional 2 U18 Féminin.

5. Coupe de France Féminine – 2017/2018

Les clubs devront valider les « pré-engagements » de leur(s) équipe(s) sur Footclubs avant le 15 JUILLET 2017 (date fixée par la F.F.F.).

La commission – dans l'attente du calendrier fédéral et du nombre d'équipes de la L.F.P.L. qualifiées pour la compétition propre – établit une première simulation des tours régionaux.

Trois tours semblent nécessaire mais avec la possibilité d'exempts qui seront tirés au sort parmi les équipes de Régionale 1 Féminine.

6. Coupe Féminine des Pays de la Loire – 2017/2018

Les clubs devront valider les « pré-engagements » de leur(s) équipe(s) sur Footclubs avant le 07 juillet 2017 (date commune à toutes les compétitions organisées par la L.F.P.L.).

7. Prise de connaissance des Règlements Généraux de la L.F.P.L. (votés en Assemblée Générale)

La commission prend acte des Règlements Généraux de la L.F.P.L. votés lors de l'Assemblée Générale de l'instance du 18 juin 2017 à La Pommeraye.

8. Courriers – Courriels – Questions diverses

Lydie Charrier CTR propose une analyse approfondie sur les licenciées Féminines, âges, catégories, niveaux de jeu, clubs.

Cette analyse devrait permettre à la commission de mieux cerner l'existant sur notre territoire, et de mettre en place des actions importantes pour le développement du foot féminin, pour le soutien à nos clubs et aux équipes et de mieux appréhender nos compétitions.

9. Calendrier

➡ **Prochaine réunion** : Sur convocation.

Le Pilote de Pôle
Gabriel GÔ

Le Président
Daniel ROGER

Le Secrétaire
Gabriel GÔ

Annexes au PV N01 du lundi 26 juin 2017

Groupe R1 F		
1	Changé CS 1	72
2	La Roche sur Yon ESOFV 2	85
3	Orvault SF 1	44
4	Les Verchers St-Georges 1	49
5	Le Mans FC 2	72
6	Ste-Luce sur Loire US 1	44
7	St-Lyphard AM 1	44
8	Baugé EA val Baugeois EA 1	49
9	Sablé FC 1	72
10	Gorron FC 1	53
11	Laval FA 1	53
12	Les Herbiers VF 1	85
13	Cholet SO 1	49
14	St-Pierre La Cour US 1	53

Groupe A - R2 F		
1	Nalliers Foot Espoirs 85	85
2	Le Mans Gazelec 1	72
3	Ruaudin AS 1	72
4	Laval Le Bourny AS 1	53
5	Gf Nantes Est 1	44
6	Mouzillon Etoile 1	44
7	Nantes FC 1	44
8	????? (ex Maine)	
9	Andrezé Jub Jallais AJFC 1	85
10	Angers CBAF 2	49

Groupe B - R2 F		
1	Changé CS 2	72
2	Pays de Brière Gégn. 1	72
3	Fyé AS 1	72
4	St Georges de Montaigu FC 1	85
5	Ernée le Bourneuf Foot 1	53
6	Orvault SF 2	44
7	Oudon Couffé FC 1	44
8	Saumur OFC 1	49
9	Ingrandes Le Fresne FC 1	44
10	Montreuil Juigné BF 1	49

Groupe U18 F		
1	Orvault SF 1	44
2	Angers CBAF 1	49
3	La Roche sur Yon ESOFV 1	85
4	St-Georges de Montaigu FC 1	85
5	Laval FA 1	53
6	Changé CS 1	72
7	Sablé FC 1	72
8	Le Mans FC 1	72
9	Cholet SO 1	49
10	St-Nazaire AF 1	44
11	Nantes FC 1	44
12	Guécelard US 1	72

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et de validation par le Comité de Direction.